

L'Espace Conseil France Rénov' Hautes-Pyrénées

Le service public de la rénovation de l'habitat

Accompagnement technique personnalisé

Nous vous aidons à :

- Identifier les travaux prioritaires : isolation, ventilation, chauffage, menuiseries...
- Comprendre les techniques utilisées : matériaux, types d'isolants, systèmes de chauffage performants, etc.

Conseils financiers

Nous vous informons et vous accompagnons pour :

- Identifier tous les financements mobilisables :
 - MaPrimeRénov'
 - Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
 - Prêts bonifiés (éco-PTZ, etc.)
 - Aides des collectivités locales

Analyse de devis et orientation vers des professionnels

Nous vous aidons à :

- Lire et comparer les devis reçus (prix, détails techniques, cohérence globale).
- Vérifier que les artisans sont qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Éviter les fraudes ou abus en repérant les pratiques douteuses

Accompagnement tout au long du parcours

Nous pouvons :

- Suivre l'avancement de votre projet, répondre à vos questions à chaque étape.



Contacts

Par téléphone au **05 31 74 36 65**

le lundi de 14 h à 16 h

et du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

ou via le formulaire de contact disponible sur

www.hautespyrenees.fr



Adoptez les bons réflexes pour un projet de rénovation réussi :



- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

Le saviez-vous ?

Après avoir signé un devis sur un salon, quel est le délai légal de rétractation dont vous disposez ?

Propositions :

- A** 7 jours
- B** 14 jours
- C** Aucun délai légal

Aucun délai légal - En général, les devis signés sur un salon ne bénéficient pas de délai légal de rétractation, sauf si le professionnel en accorde un volontairement.

Réponse correcte :

